



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 mai 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Richard D'Auray, greffier adjoint et M^e Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absente, madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2010-732*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE DOMAINE SIMON-HILL, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6570607 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 4 574 396, 4 574 394 et 4 574 395 étant le projet domiciliaire Domaine Simon-Hill, phase 1;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6570607 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet domiciliaire Domaine Simon-Hill, phase 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 6570607 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Simon-Hill, phase 1 sur les lots mentionnés ci-dessus montrés au plan préparé par monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 17 février 2010, portant le numéro de minutes 45262 S;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie 6570607 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme Génivar;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme Génivar et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que cette compagnie, ses ayants droits et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, le terrain pour la construction du bassin de rétention ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, passages piétonniers, et terrain pour la construction du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-733

SOUSSION 2010 SP 050 - IMPLANTATION DE NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST ET DE LA RUE PAQUETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Fine Pointe Tech inc., 1075, rue Armand-Bombardier, Terrebonne, Québec, J6Y 1S9 pour l'implantation de nouveaux feux de circulation à l'intersection du boulevard La Vérendrye Ouest et de la rue Paquette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 172 625,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30442-002-75619	83 482,25 \$	Aménagement des réseaux routiers - Piste cyclable - Ponts - Intersection boulevard La Vérendrye et rue Paquette
18-90035-003-75620	81 496,38 \$	District électoral de Bellevue - Surplus ex-Gatineau - Feux de circulation - Rue Paquette et boulevard La Vérendrye
04-13493	7 646,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-734

SOUSSION 2010 SP 066 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE SÉPARATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS - DIVERSES RUES - SECTEUR DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau, 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'étude de séparation des réseaux d'égouts de diverses rues du secteur de Hull, au montant approximatif de 118 541,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2010, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-020-75621	113 290,33 \$	Honoraires professionnels - Bassins de drainage - Plan directeur
04-13493	5 251,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-735

SOUSSION 2010 SP 077 - TRAVAUX DE COUPE ET RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Emile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour effectuer les divers travaux reliés aux coupes et rapiéçage d'asphalte sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 460 699,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-004-75622	440 291,81 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Rapiéçage
04-13493	20 407,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-736

SOUSSION 2010 SP 112 - ACHAT DE FEUX ET DE BOUTONS D'APPEL POUR PIÉTONS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Technologies Tassimco inc., 3100, rue Jacob-Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6 pour la fourniture de feux et de boutons d'appel pour piétons, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 112 353,52 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission en date du 19 avril 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour chacune des sections.

Les prix seront valides jusqu'au 31 décembre 2010.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à émettre toutes commandes additionnelles en fonction des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31510-649-75623	27 475,72 \$	Feux de circulation et traverses - Autres pièces et accessoires
06-30386-001-75624	79 900,90 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Feux de circulation
04-13493	4 976,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-737*

SUBVENTION DE 36 300 \$ À L'ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU POUR LE LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le lignage des terrains de soccer est assuré par une association de soccer pour l'ensemble des secteurs de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer de Gatineau s'associe avec les associations de soccer des secteurs de Buckingham, de Hull et d'Aylmer et assure le service de lignage de tous les terrains de soccer, soit les terrains de propriété municipale et les terrains de propriété scolaire où l'utilisation est permise par un protocole d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser une subvention de 36 300 \$ à l'Association de soccer de Gatineau afin de réduire les coûts qui sont assumés par les associations de soccer mineur local pour l'opération de lignage des terrains de soccer pour la saison 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 36 300 \$ à l'Association de soccer de Gatineau, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à la signature du protocole d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

La Ville de Gatineau s'engage à désigner l'Association de soccer de Gatineau à titre d'assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile pour l'opération de lignage des terrains de soccer.

De plus, l'organisme devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de cette activité et fournir au service des Loisirs, sports et développement des communautés, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimale de 3 000 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71040-971	36 300 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71040-511	3 000 \$		Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Location d'espaces
02-71040-971		3 000 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-738*

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-312 - CENTRE D'EXCELLENCE EN SPORT DE GLACE ET D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-234 en date du 11 mars 2008, appuyait le projet du Centre d'excellence en garantissant l'achat d'heures de location de glace;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut toujours maintenir son support à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2008-234 en date du 11 mars 2008 fixe comme condition que le Centre d'excellence en sport de glace et d'une surface synthétique doit être en opération pour l'automne 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette date ne pourra être respectée par le groupe Vision multisport Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du complexe ne débiteront qu'au printemps 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-312 en date du 11 mars 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-234 en date du 11 mars 2008 afin d'accorder un délai supplémentaire jusqu'en septembre 2011 au groupe Vision multisport Outaouais pour la réalisation du Centre d'excellence en sport de glace et d'une surface synthétique, et ce, afin de se conformer aux conditions établies par la résolution numéro CM-2008-234 en date du 11 mars 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-739

FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LE CHEMIN EARDLEY ET LA RUE PARKER, DANS LE CADRE DU 15^e ANNIVERSAIRE DE FLEURS DE MACADAM - 5 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QUE la 15^e édition de Fleurs de macadam se tiendra les 4 et 5 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une deuxième journée permettra la participation du grand public et des familles;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme reçoit l'appui des commerçants du secteur touché;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture d'un tronçon de la rue Principale et le contrôle direct de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de Fleurs de macadam à fermer la rue Principale entre le chemin Eardley et la rue Parker, sauf pour les véhicules d'urgence et de services, le samedi 5 juin 2010 entre 11 h et 17 h avec une interdiction de stationnement des deux côtés de la rue Principale pour ce même tronçon à partir de 9 h, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant la fermeture de rues et d'intersections;
- assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant le tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence et de service ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais auront été avisés des inconvénients et du possible changement de parcours pour les autobus.

Adoptée

CE-2010-740*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec offre un programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de dix bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 868 840 \$ auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Le trésorier est autorisé à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

De plus, la chef de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres est mandatée pour agir comme représentante de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2010-741

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 9 130,07 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 359 520,99 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 7 977,58 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16 - 557 783,60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 et la listes des embauches numéro 16 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	9 130,07 \$	3 au 7 mai 2010
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	359 520,99 \$	3 au 7 mai 2010
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	7 977,58 \$	3 au 7 mai 2010
Liste des embauches numéro 16	Embauche de personnel temporaire	557 783,60 \$	26 au 30 avril 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-742

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR LA PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 316 603,02 \$ pour la période du 29 avril 2010 au 5 mai 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-743

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ÉVÉNEMENT « LE BIOBLITZ » - 11 ET 12 JUIN 2010

CONSIDÉRANT QU'une activité d'identification de la faune et de la flore organisée par la Fondation de la forêt Boucher aura lieu les 11 et 12 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme désire utiliser les installations du Parc Jardins-Lavigne et circuler dans celui-ci en dehors des heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « Bioblitz 2010 » organisée par la Fondation de la forêt Boucher dans le Parc Jardins-Lavigne du 11 juin à 9 h 00 au 12 juin 2010 à 21 h 00 et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 (articles 5 et 12) et 44-2003 (articles 3 et 4).

De plus, ce comité autorise les services de surveillance de parcs à être présents pour le bon déroulement de l'événement, et ce, selon la condition suivante :

- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-744

FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES EN DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 17 JUILLET 2010 DE 6 H 30 À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2010 ORGANISÉ PAR LE CLUB DE TRIATHLON ESPOIR DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Club de triathlon Espoir de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 17 juillet 2010, le Club de triathlon Espoir de Gatineau tiendra sa 19^e édition du « Triathlon », sur le boulevard Fournier et les sentiers du Lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours, qui pour être sécuritaire pour les athlètes et convivial pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 6 h 30 à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club de triathlon Espoir de Gatineau et le Service de police dans lequel sera identifié le plan de signalisation à respecter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif « Triathlon 2010 » qui se tiendra le samedi 17 juillet 2010.

Dans le cadre de cette activité, le Club de triathlon Espoir de Gatineau doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » au montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2010-745

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DE L'OUTAOUAIS - 29 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'association régionale de badminton de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Claude Tessier, président, 420, rue Davidson Est, Gatineau, Québec, J8R 2P5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds qui aura lieu le 29 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-746

SUBVENTION DE 250 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA - SUCCURSALE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Ligue navale du Canada, succursale Outaouais, à l'attention de madame Julie Jodouin, 320, boulevard Saint-Joseph, C. P. 79203, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour financer les activités du corps de cadets « La Hulloise ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11445-972	250 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-747

SUBVENTION DE 800 \$ - LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - 12 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de La grande visite de Gatineau, à l'attention de madame Frédérique Moulin, présidente, C. P. 79021, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la randonnée cycliste familiale qui aura lieu le 12 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11446-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions
02-11437-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11435-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-748

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'APICA, à l'attention de madame Jocelyne Lauzon, C. P. 24, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention pour soutenir Place aux Jeunes dans leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11433-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-749

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB RICHELIEU BUCKINGHAM - ACTIVITÉ DU 29 MAI 2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Richelieu Buckingham, à l'attention de monsieur Benoît St-Jean, C. P. 2812, Gatineau, Québec, J8L 2X1 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 29 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-750

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION - SECTEUR DU LIÈVRE - ACTIVITÉ DU 13 SEPTEMBRE 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'AREQ du Lièvre, à l'attention de madame Madeleine Lacelle, 141, rue Acres, Gatineau, Québec, J8L 1W2, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 13 septembre 2010 au profit de la Fondation Laure-Gaudreault et le club des Petits Écoliers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11448-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-751 **SUBVENTION DE 200 \$ - CERCLE DE FERMIÈRES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières de Masson-Angers, à l'attention de madame Ginette Mondou, 87, rue Georges, Gatineau, Québec, J8M 1A2, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11447-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-752 **SUBVENTION DE 200 \$ - L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS - FRANCE-QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de L'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais, à l'attention de madame Hélène Desgranges, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité sur le thème France-Québec.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11445-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-753

SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION DU PAVILLON DU PARC - ACTIVITÉ DU 16 JUIN 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DU VERSANT - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Pavillon du Parc, 124, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 16 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11432-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-754

SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB GYM-ACTION DE GATINEAU - SOIRÉE DE GALA - 19 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Club Gym-Action de Gatineau, à l'attention de madame Julie Gauvreau, 795, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8M3, à titre de subvention pour la soirée de gala qui se tiendra à l'école du Versant de Gatineau le 19 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11445-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-755

SUBVENTION DE 375 \$ - ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 15 JUIN 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de Entraide familiale de l'Outaouais, à l'attention de madame Diane Tremblay, 310 B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L1, à titre de subvention pour la 13^e Classique RBC le 15 juin 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11432-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-756

**SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AINÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH
DE SYLVA ET STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc., à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11445-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11443-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-757

**SUBVENTION DE 550 \$ - COLLECTIF RÉGIONAL DE LUTTE À L'ITINÉRANCE
EN OUTAOUAIS - MARATHON DE LA SOLIDARITÉ 2010 LES 29 ET 30 MAI 2010
- MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais, à l'attention de madame Jenny Villeneuve, 95, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R5, à titre de subvention pour le Marathon de la Solidarité 2010 les 29 et 30 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11444-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-758

**SUBVENTION DE 1 275 \$ - FONDATION DÉVELOPPEMENT GOLF JUNIOR
OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 275 \$ à l'ordre de la Fondation développement golf junior Outaouais, à l'attention de monsieur Jean Bernard, 1240, chemin de Montréal Ouest, Gatineau, Québec, J8M 1P7, à titre de subvention dans le cadre d'une levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11448-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions
02-11447-972	400 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11445-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11444-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11443-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11442-972	25 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11439-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11438-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Subventions
02-11437-972	125 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11436-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions

02-11435-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11434-972	25 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau–Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11433-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11432-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - d'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-759

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE À UNE ACTIVITÉ DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - GATINEAU 2010 - 19 MAI 2010 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak et André Laframboise à participer à une activité organisée par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Gatineau 2010 qui aura lieu le 19 mai 2010.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du COFJQ-Gatineau 2010, à l'attention de madame Sophie Rollin, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11432-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11431-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-760

SUBVENTION DE 200 \$ - LOISIRS ST-JEAN-BOSCO INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT–PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Loisirs St-Jean-Bosco inc., à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 70, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec J8Y 3W4, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11435-972	200 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-761

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-1729 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LAFONTAINE AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-1729 en date du 18 novembre 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Michel Lafontaine au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement (numéro ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lafontaine a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur IV, Eau potable au Service de l'environnement (numéro ENV-BLE-011 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-1729 en date du 18 novembre 2009 de façon à réintégrer monsieur Michel Lafontaine à son poste d'opérateur IV, Eau potable au Service de l'environnement (numéro ENV-BLE-011 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2010-762

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1242

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE PÉPIN AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5, PROCÉDÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-039 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Pépin au poste d'opérateur III.5, Procédé au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Pierre Pépin sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Pépin est assujéti à une période d'essai de 40 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés – Usine de traitement eaux usées – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-763

DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT PAQUIN DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE MADAME HÉLÈNE COTNOIR DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Paquin et madame Hélène Cotnoir ont déposé leur démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leurs sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Benoît Paquin, technicien chimiste	Service de l'environnement	26 avril 2010
Hélène Cotnoir, agent de développement	Centre de services de Gatineau	28 mai 2010

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Benoit Paquin et madame Hélène Cotnoir pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-764

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE TREMBLAY AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION DE L'ÉVALUATION - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-010 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nathalie Tremblay au poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Le salaire de madame Nathalie Tremblay sera celui de la classe 10, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nathalie Tremblay sera assujettie à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-765

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROGER FEX AU POSTE DE TECHNICIEN, MÉCANIQUE DE BÂTIMENT - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien, Mécanique de bâtiment à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Roger Fex au poste de technicien, Mécanique de bâtiment à la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Roger Fex sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Roger Fex est assujéti à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-112 – Division de l'entretien des édifices – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-766

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE LAMARCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste ART-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Isabelle Lamarche au poste de secrétaire II à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres (poste ART-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Isabelle Lamarche sera celui de la classe 5, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Lamarche est assujéti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Patricia Corbeil au poste de secrétaire au Service des arts, de la culture et des lettres, prévue le 12 octobre 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-767

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC OUELLETTE AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PLAINTES ET REQUÊTES EN CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE - SECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière à la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Ouellette au poste de technicien aux plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière à la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures (poste numéro SIS-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de monsieur Dominic Ouellette sera celui de la classe 7, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Dominic Ouellette est assujéti à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Administration – Division des réseaux et des aménagements urbains – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-768

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ANNICK GARNEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres selon les normes et pratiques en vigueur (poste ART-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Annick Garneau au poste de commis administrative (poste numéro ART-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division de la diffusion culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le salaire de madame Annick Garneau sera celui de la classe 3, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Annick Garneau occupe ce poste de façon temporaire depuis septembre 2008, la permanence lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72320-112 – Galerie Montcalm – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-769

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE MARTEL
AU POSTE D'OPÉRATEUR III, EAU POTABLE - SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III, Eau potable du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Claude Martel au poste d'opérateur III, Eau potable du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Claude Martel sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Claude Martel est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la retraite de monsieur Daniel Marcoux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41212-114 – Usine d'eau potable – Aylmer – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-770

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE
LAPIERRE AU POSTE DE RESPONSABLE, GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DU
SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Gestion des ressources humaines à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Nathalie Lapierre au poste de responsable, Gestion des ressources humaines (poste numéro POL-CAD-014 au plan d'effectif des cadres) à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police.

Madame Nathalie Lapierre est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Nathalie Lapierre sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de quatre semaines de vacances.

Le salaire de madame Nathalie Lapierre sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-115 – Soutien organisationnel – Service de police – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-771

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN CASTONGUAY ET DE MADAME MARIE-ÈVE DEMERS AU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) EN RESSOURCES HUMAINES - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de conseiller(ère) en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (postes numéros SRH-CAD-008 et SRH-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Christian Castonguay et de madame Marie-Ève Demers au poste de conseiller(ère) en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (postes numéros SRH-CAD-008 et SRH-CAD-010 au plan d'effectifs cadres).

Étant donné que monsieur Christian Castonguay occupe un poste contractuel de conseiller en ressources humaines à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines depuis le 1^{er} février 2010, sa période d'essai se terminera le 31 janvier 2011.

Monsieur Christian Castonguay sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. Les conditions qui s'appliquaient à son contrat concernant les vacances seront reconduites dans cette permanence, c'est-à-dire deux semaines à compter de mai 2010.

Madame Marie-Ève Demers sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Marie-Ève Demers sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les salaires de monsieur Christian Castonguay et de madame Marie-Ève Demers seront ceux de la classe 3, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions prévues.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-772
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2010-1244

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX COMMUNICATIONS (RÉPARTITEUR 911) - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux communications (répartiteur 911) au Service de police (poste numéro POL-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Stéphanie Desjardins au poste de préposée aux communications (répartiteur 911) au Service de police.

Le salaire de madame Stéphanie Desjardins sera celui de la classe 6, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Stéphanie Desjardins est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-773

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE CHARRON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Division des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste ENV-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Julie Charron au poste de commis administrative à la Division des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste ENV-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Julie Charron sera celui de la classe 3, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Charron est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-112 – Collecte des ordures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-774

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANCIS COSSETTE AU POSTE DE TECHNICIEN, GESTION DES AUTOMATES - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne), Gestion des automates à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Francis Cossette au poste de technicien, Gestion des automates (poste numéro ENV-BLC-002 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Francis Cossette sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Francis Cossette est assujetti à une période d'essai de six mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Administration – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-775

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL MONGEON AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif(ve) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Chantal Mongeon au poste de commis administrative à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics.

Le salaire de madame Chantal Mongeon sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Mongeon est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-112 – Ateliers mécaniques – Administration – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2010.

Adoptée

CE-2010-776

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105165

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105165 a effectué deux refus de travail assigné les 15 et 16 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105165 contestait une décision du contremaître, laquelle était conforme aux dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE le geste a été commis devant plusieurs collègues et représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le geste du 16 mars 2010 était prémédité;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 105165.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2010-777

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105123

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que l'employé 105123 a tenu des propos menaçants à l'endroit de son contremaître alors qu'un collègue effectuait un refus de travail assigné le 16 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105123 contestait une décision du contremaître qui ne le concernait aucunement;

CONSIDÉRANT QUE le geste a été commis devant plusieurs collègues et représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de trois jours sans traitement à l'employé 105123.

Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des travaux publics en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif